

88^{ème}



GRAND PRIX DE FOURMIES

LA VOIX DU NORD

Trophée
Crédit Mutuel
Nord Europe



Dimanche
12
septembre
2021

CLASSE
1.PRO

FOURMIES

ENTREPRENDRE et RÉUSSIR



1^{er}

2^{ème}

3^{ème}

1928	Albert BARTHELEMY (FRA)		A. BAUWENS (BEL)	M. DENAMUR (BEL)
1929	Albert BARTHELEMY (FRA)		J. VANDERHAEGHEN (BEL)	E. DECROIX (BEL)
1930	Albert BARTHELEMY (FRA)		R. VERCHATSE (BEL)	M. MUFFAT (FRA)
1931	André VANDERDONCKT (FRA)		J. VANDERHAEGHEN (BEL)	A. BARTHELEMY (FRA)
1932	Georges CHRISTIAENS (BEL)		A. BARTHELEMY (FRA)	G. BECKAERT (BEL)
1933	François MINTKEWICZ (FRA)		F. LEMAY (FRA)	C. VERMASSEN (BEL)
1934	Maurice LELEUX (FRA)		M. DUQUENNE (FRA)	E. JOLY (BEL)
1935	Eloi MEULENBERGH (BEL)		R. DEBRUYCKERE (FRA)	R. WIERINCKX (BEL)
1936	Léon LEBON (FRA)		E. BRIBOSIA (BEL)	O. MEWIS (FRA)
1937	Gabriel DUBOIS (FRA)		A. PERIKEL (BEL)	P. BODQUINT (FRA)
1938	Gabriel DUBOIS (FRA)		A. DENHEZ (FRA)	G. HUBATZ (FRA)
1939	Emile LAPLANCHE (BEL)		A. ALBRECHLYNSKI (FRA)	B. GASPERINI (FRA)
1941	Maurice DE MUER (FRA)		A. DELFOSSE (FRA)	R. DEBRUYCKER (FRA)
1943	Camille BLANCKAERT (FRA)		J. CARION (FRA)	L. DEPREZ (FRA)
1946	Rene LAFOSSE (FRA)		E. VANTIGHEM (FRA)	G. BLUM (FRA)
1947	Fernand PATTE (FRA)		C. BLANCKAERT (FRA)	F. DELVALLEE (FRA)
1948	Georges HUBATZ (FRA)		Y. HAYEZ (FRA)	F. KLABINSKI (POL)
1949	Eugène DUPUIS (FRA)		A. DELEPIERRE (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)
1950	Edouard KLABINSKI (POL)		L. MALFAIT (FRA)	R. SANNIER (FRA)
1951	Alfred DELEPIERRE (FRA)		C. MAES (BEL)	J. CONAN (FRA)
1952	Michel VUYLSTEKE (BEL)		C. MARCELAK (FRA)	L. DEPREZ (FRA)
1953	Gilbert PERTRY (FRA)		G. SCODELLER (FRA)	P. PARDOEN (FRA)
1954	Serge MENEGHETTI (FRA)		S. GNOINSKY (FRA)	H. COLAS (FRA)
1955	Pierre PARDOEN (FRA)		E. GERUSSI (FRA)	P. TAELEMAN (BEL)
1956	Elio GERUSSI (FRA)		P. PARDOEN (FRA)	J.-CLANNAERT (FRA)
1957	Jean STABLINSKI (FRA)		J. CARRARA (FRA)	G. DUFRANE (FRA)
1958	Pierre MACHIELS (BEL)		J. PASINETTI (FRA)	J. DACQUAY (FRA)
1959	André NOYELLE (BEL)		C. LE MENN (FRA)	A. BOUVET (FRA)
1960	Michel VERMEULIN (FRA)		M. MUNTER (FRA)	R. POULIDOR (FRA)
1961	Joseph WASKO (FRA)		E. DELBERGHE (FRA)	C. LE MENN (FRA)
1962	Guy IGNOLIN (FRA)		G. THIELIN (FRA)	A. HELLEMANS (BEL)
1963	Benoni BEHEYT (BEL)		N. COREELMAN (BEL)	J.P. VAN HAVERBEKE (FRA)
1964	Frans MELCKENBEECK (BEL)		L. TROONBEECKX (BEL)	J. DE ROO (NED)
1965	Géo VAN CONINGSLOO (BEL)		W. BOCKLANT (BEL)	R. SWERTS (BEL)
1967	Willy VAN NESTE (BEL)		J. HUYSMANS (BEL)	W. MONTY (BEL)
1968	Gerben KARSTENS (NED)		W. BOCKLANT (BEL)	R. ROSIERS (BEL)
1969	Ronald DEWITTE (BEL)		J. KREKELS (NED)	H. STEEVENS (NED)
1970	Noël VAN TYGHEM (BEL)		L. MORTENSEN (DEN)	F. VERBEECK (BEL)
1971	Barry HOBAN (GBR)		H. BEYSENS (BEL)	G. BELLONE (FRA)
1972	René PIJNEN (NED)		L. MORTENSEN (DEN)	N. VAN TYGHEM (BEL)
1973	Eddy MERCKX (BEL)		J. ZOETEMELK (NED)	J. BRUYERE (BEL)
1974	Willy TEIRLINCK (BEL)		C. DE BUYSSCHERE (BEL)	G. TALBOURDET (FRA)
1975	Dietrich THURAU (GER)		L. PEETERS (BEL)	W. PLANCKAERT (BEL)
1976	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		D. THURAU (GER)	P. BEON (FRA)
1977	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		R.CONSTANT (BEL)	A. CHALMEL (FRA)
1978	Yves HEZARD (FRA)		D. GISIGER (SUI)	J. CHASSANG (FRA)
1979	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)		E. VAN DER HELST (BEL)	J.-R. BERNAUDEAU (FRA)
1980	Jacques BOSSIS (FRA)		G. VERLINDEN (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)
1981	Josef LIECKENS (BEL)		R. CLERE (FRA)	F. CASTAING (FRA)
1982	Rudy MATHYS (BEL)		P. HAGUEDOREN (BEL)	J. WIJNANTS (NED)
1983	Gilbert DUCLOS-LASSALLE (FRA)		K. ANDERSEN (DEN)	F. VANDENHAUTE (BEL)
1984	Ferdí VANDENHAUTE (BEL)		P. BAZZO (FRA)	L. FIGNON (FRA)
1985	Jean HABETS (NED)		T. VAN VLIET (NED)	G. DUCLOS LASSALLE (FRA)
1986	Josef LIECKENS (BEL)		G THEUNISSE (NED)	J.-M. WAMPERS (BEL)
1987	Adri VAN DER POEL (NED)		J. LIECKENS (BEL)	E. VAN LANCKER (BEL)
1988	Edwin BAF COP (BEL)		S. KELLY (IRL)	D. DEMOL (BEL)
1989	Martial GAYANT (FRA)		J.-F. BRASSEUR (BEL)	H. REDANT (BEL)
1990	Frans MAASSEN (NED)		S. LIHOT (DEN)	M. GIANETTI (SUI)
1991	Vincent LACRESSONNIERE (FRA)		J.-C. COLOTTI (FRA)	N. VERHOEVEN (NED)
1992	Olaf LUDWIG (GER)		S. HENNEBERT (BEL)	M. GIANETTI (SUI)
1993	Maximilian SCIANDRI (GBR)		D. ZHDANOV (RUS)	L. MADOUAS (FRA)
1994	Andrea TAFI (ITA)		G.L. BORTOLAMI (ITA)	G.-L. GORINI (ITA)
1995	Maximilian SCIANDRI (GBR)		F. VANDENBROUCKE (BEL)	R. SORENSEN (DEN)
1996	Michele BARTOLI (ITA)		F. VANDENBROUCKE (BEL)	C. CHIAPPUCCI (ITA)
1997	Andrea TAFI (ITA)		G.L. BORTOLAMI (ITA)	M. BARTOLI (ITA)
1998	Luca MAZZANTI (ITA)		A. LANGELLA (FRA)	O. PELLICCIOLI (ITA)
1999	Dimitri KONYSHEV (RUS)		M. SCIANDRI (GBR)	D. BRUYLANDTS (BEL)
2000	Andrej HAUPTMAN (SLO)		A. FERRIGATO (ITA)	B. HAMBURGER (GER)
2001	Scott SUNDERLAND (AUS)		F. RODRIGUEZ (USA)	J. VOIGT (GER)
2002	Gian Luca BORTOLAMI (ITA)		L. JALABERT (FRA)	C. VASSEUR (FRA)
2003	Baden COOKE (AUS)		D. NARDELLO (ITA)	F. WEGMANN (GER)
2004	Andrei KASHECHKIN (KAZ)		D. FOFONOV (KAZ)	T. HUSHOVD (NOR)
2005	Robbie Mc EWEN (AUS)		S. VANDYCK (NED)	J.P. NAZON (FRA)

1^{er}

2^{ème}

3^{ème}

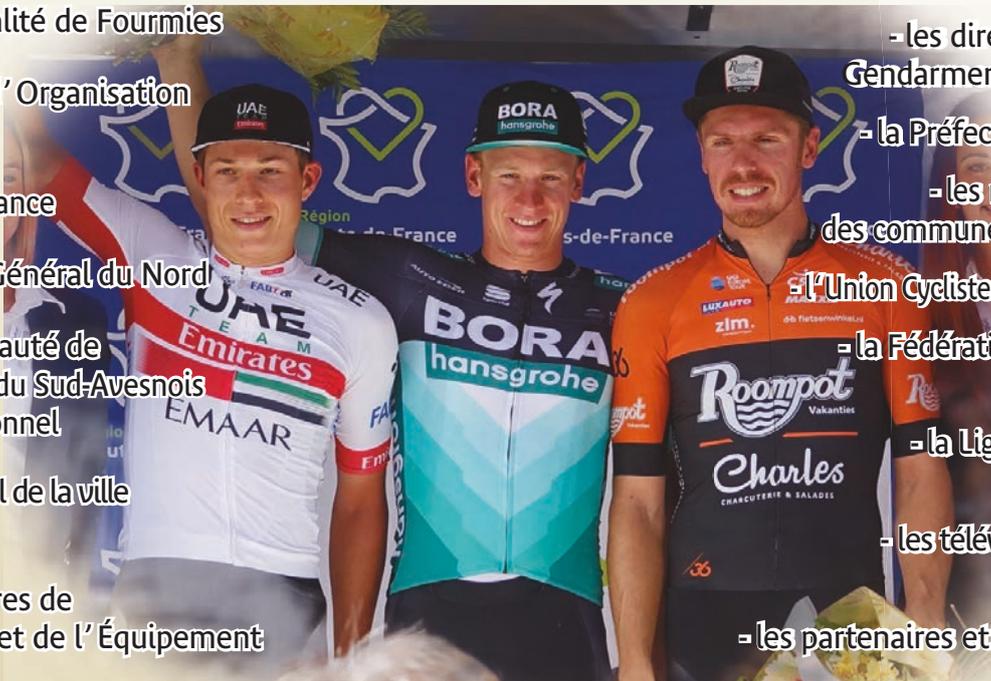
2006	Philippe GILBERT (BEL)		A. PALOMARES (ESP)	M. ALBASINI (SUI)
2007	Peter VELITS (SLO)		D. NARDELLO (ITA)	B. COOKE (AUS)
2008	Giovanni VISCONTI (ITA)		S. GOUBERT (FRA)	F. SACCHI (ITA)
2009	Romain FEILLU (FRA)		M. BELLETTI (ITA)	Y. HUTAROVICH (BLR)
2010	Romain FEILLU (FRA)		D. APPOLLONIO (ITA)	K. DE HAES (BEL)
2011	Guillaume BLOT (FRA)		A. KRISTOFF (NOR)	S. VAN DIJK (NED)
2012	Lars BAK (DEN)		A. KRISTOFF (NOR)	M. KITTEL (GER)
2013	Nacer BOUHANNI (FRA)		A. GREIPEL (GER)	B. COQUARD (FRA)
2014	Jonas VAN GENECHTEN (BEL)		T. VAN ASBROECK (BEL)	E. VIVIANI (ITA)
2015	Fabio FELLINE (ITA)		T. BOONEN (BEL)	N. BOUHANNI (FRA)
2016	Marcel KITTEL (GER)		N. BOUHANNI (FRA)	B. COQUARD (FRA)
2017	Nacer BOUHANNI (FRA)		M. SARREAU (FRA)	R. SELIG (GER)
2018	Pascal ACKERMANN		A. DEMARE (FRA)	A. HODEG (COL)
2019	Pascal ACKERMANN		J. PHILIPSEN (BEL)	B. VAN POPPEL (NED)



LES REMERCIEMENTS

Les **organisateur**s remercient tous ceux qui, par leur appui, leur concours ou leur collaboration, ont contribué à la réalisation de l'épreuve et, en particulier :

- la municipalité de Fourmies
- le Comité d'Organisation
- la région Hauts-de-France
- le Conseil Général du Nord
- la communauté de communes du Sud-Avesnois et son personnel
- Le personnel de la ville de Fourmies
- les Ministères de l'Intérieur et de l'Équipement
- les directions de la Gendarmerie Nationale
- la Préfecture du Nord
- les municipalités des communes traversées
- l'Union Cycliste Internationale
- la Fédération Française de Cyclisme
- la Ligue Nationale de Cyclisme
- les télévisions, radios et journaux
- les partenaires et les sponsors



SOMMAIRE



- Les remerciements



- Les dispositions pour la course



- La compétition



- Les dispositions pour la course [suite]
- La liste des hôpitaux



- L'organigramme



- Les primes



- Les préliminaires du départ



- L'itinéraire



- Le départ, l'arrivée, plans et profils



- Le règlement de la course
- Le règlement de la coupe de France



Dimanche 12 Septembre 2021 Grand Prix de Fourmies - LA VOIX DU NORD

Course sur route disputée sous les règlements de l' **Union Cycliste Internationale**, réservée aux coureurs ELITES hommes appartenant aux équipes UCI WorldTeams, UCI ProTeams et Continentales UCI.



Départ fictif à 12 h 15
face à l'Hôtel de Ville
FOURMIÉS



Départ réel à 12h20
route d'Anor
FOURMIÉS



Arrivée vers 16 h 50
face à l'Hôtel de Ville
FOURMIÉS

Contacts pendant l'épreuve:

Jacques THIBAUD - Président: **06 30 48 35 33**

Fabien MARIEZ - Coordonnateur: **06 63 70 74 41**

Olivier HAIRION - Responsable sportif: **07 88 26 58 06**

INFO RADIO TOUR
Fréquence utilisée:
157.487 5 Mhz

LES ÉQUIPES



AG2R
CITROËN
TEAM



ALPECIN
FENIX



ARKEA
SAMSIC



ASTANA
PREMIER TECH



B&B
HOTELS



BINGOAL
WALLONIE
BRUXELLES



BORA
HANSGRÖHE



COFIDIS



DECEUNINCK
QUICK STEP



DELKO



GROUPAMA
FDJ



INTERMARCHÉ
WANTY
GOBERT



ISRAËL
START-UP
NATION



LOTTO
SOUDAL



NOVO
NORDISK



XELLISS
ROUBAIX-LILLE
METROPOLE



SPORT
VLAANDEREN-
BALOISE



SAINT MICHEL
AUBER 93



TOTAL
ENERGIES



TREK
SEGAFREDO



UAE
TEAM EMIRATES



UNO - X



VINI ZABU



| OFFICIELS |

Président d'honneur:

Mickaël HIRAUX, Maire de Fourmies

Président / Organisateur du G.P.F.:

Jacques THIBAUX

CS 50100 59611 FOURMIES CEDEX

☎ 03 27 59 69 81 ou 06 30 48 35 33

Fax: 03 27 59 69 44

Responsable sportif: Olivier HAIRION

☎ 07 88 26 58 06 - Fax: 03 27 59 69 44

Trésorier: Olivier HAIRION

Secrétaire: Joseph DJENNADI

| ORGANISATION |

Commissaire Départ: Alain BOSQUET

Commissaire Route: Joseph DJENNADI

Sécurité Départ - Arrivée: Pascal PUFFET

Pub Ligne d'Arrivée: Pascal PUFFET

et Joël BABILLOTTE

Speakers: Nicolas LOTH et Daniel MANGEAS

Parking Equipes: Gérard PETITJEAN

et Bernard VICAIRE

Fléchage et Balisage:

Richard GRASSART

Chapitoux, Matériel et Tribunes:

Services Techniques de la Ville de Fourmies

Barrièreage:

Communauté de Communes Sud Avesnois

Monteurs Récepteurs Radio: MOTOCOMM

Motos Officielles: Serge VINCENT

Relations Publiques: Jacques THIBAUX

Hébergement Equipes: Olivier HAIRION

Responsables des Signaleurs: Frantz CHAPPAT

et Nicolas DEMACON

Sécurité Village - Podium: Alain BOSQUET

Village V.I.P.: Pascal SINET

| COURSE |

Président du Jury: Claudio SICLARI

Commissaires Titulaires:

Jacky TARENNE et Sven CALUS

Juge à l'arrivée: Thierry SALOMEZ

Chronométrage: Société Matsport Timing

Commissaires Motos:

Philippe COURBE et Bénédicte DUFOUR

Infos Radio Tour: Stéphanie POUCHELLE

Service Médical course: Dr Bruno BRAZIER et Dr Xavier SCHWARTZ

Ambulances: Nord-Aisne Ambulances et Ambulances Cantonales

Assistance course:

(Bruno MALLET)

Assistance  Sports Médias

Régulation Course: Bob PEUTEMAN

| PERMANENCE |

Invités: Hervé MICHEL

Presse: Jean-Louis CHAPPAT, Audrey FERRARO, Christophe BATTEUX et Valérie SOYEZ

Responsable de la Permanence: Jacques DERIGNY

Voitures officielles - Chauffeurs: Patrick VASSEUR

Caravane Publicitaire: Eric LEFEVRE et Christophe LUCE

Équipes - Dossards - Officiels: Olivier HAIRION

Responsables motos: Jean-Yves MERVIN





LES PRÉLIMINAIRES DU DÉPART

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021 de 14h 30 à 18h

HÔTEL DE VILLE |

| HALL D'ENTRÉE | [Permanences]

Caravaniers: distribution des plaques officielles et accréditives.

Suiveurs: distribution des plaques officielles et accréditives. Montage et réglage des récepteurs radio.

Coueurs: Confirmation des partants par les équipes.

| SALLE DES MARIAGES |

17h30: Réunion des directeurs sportifs, organisateurs, commissaires. Tirage au sort de l'ordre des voitures.

| HALL D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE |

18h00: Présentation du Grand Prix de Fourmies. Réception offerte par la Municipalité.

Salle 31 : COMMISSAIRES

Salle 32 : PRESSE

(wifi - Ecran - Tél.)

DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021

de 8h 15 à 11h

| HÔTEL DE VILLE |

| HALL D'ENTRÉE |

Organisation et horaire caravane:

8h 15 : Rassemblement circuit rue J.P. Dupont (face CROC' AFFAIRES)

10h 30 : Départ dernière voiture

| SALLE DES MARIAGES |

10h 30: Réunion des pilotes de véhicules (auto et motos). **PRESENCE OBLIGATOIRE.**

| MAISON DE LA CROIX ROUGE (rue J.P. Dupont)

Caravaniers: distribution des plaques officielles et accréditives.

de 8h 30 à 11h 45

Place de la République -

PARKING ÉQUIPES: préparation

| PLACE DE VERDUN |

Suiveurs - Officiels - Coueurs - Directeurs sportifs - Presse - Caravane - Invités

Village V.I.P. avec restauration

| GYMNASE

GILBERT PIETTE |

Vestiaires coueurs + Douches

CÉRÉMONIAL DU DÉPART DES ÉQUIPES, PODIUM PROTOCOLAIRE

10h 15: Signature selon le planning établi par l'organisateur

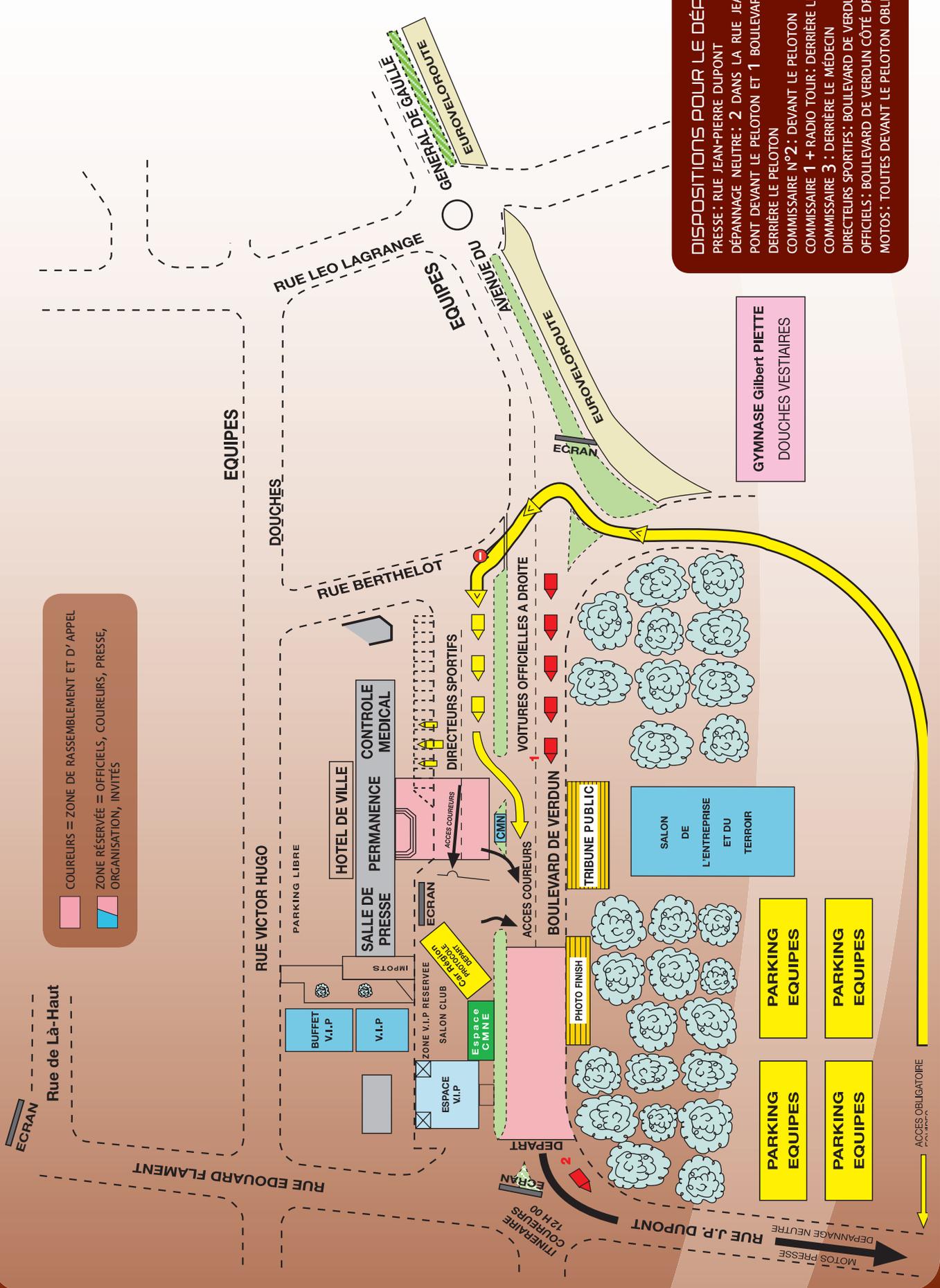
12h 00: Rassemblement des coueurs sur la ligne d'appel

12h 05: Ouverture de la route du 88^{ème} GRAND PRIX DE FOURMIES par Monsieur le Maire de Fourmies

12h 15: DÉPART EN CORTÈGE



PLAN DE DÉPART



COUREURS = ZONE DE RASSEMBLEMENT ET D'APPEL
 ZONE RÉSERVÉE = OFFICIELS, COUREURS, PRESSE, ORGANISATION, INVITÉS

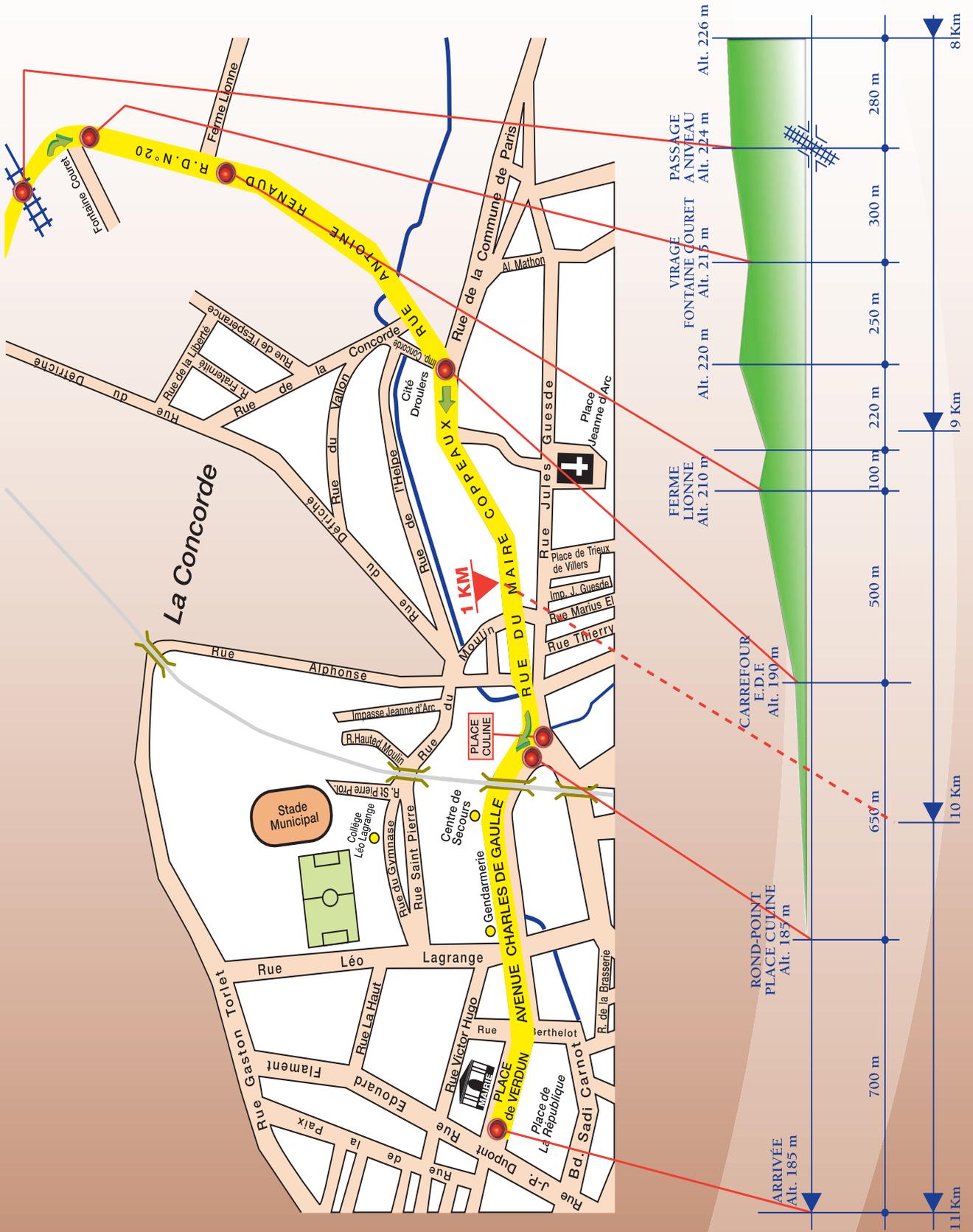
GYMNASSE Gilbert PIETTE
 DOUCHES VESTIAIRES

DISPOSITIONS POUR LE DÉPART
 PRESSE : RUE JEAN-PIERRE DUPONT
 DÉPANNAGE NEUTRE : 2 DANS LA RUE JEAN-PIERRE DUPONT DEVANT LE PELOTON ET 1 BOULEVARD DE VERDUN DERRIÈRE LE PELOTON
 COMMISSAIRE N°2 : DEVANT LE PELOTON
 COMMISSAIRE 1 + RADIO TOUR : DERRIÈRE LE PELOTON
 COMMISSAIRE 3 : DERRIÈRE LE MÉDECIN
 DIRECTEURS SPORTIFS : BOULEVARD DE VERDUN CÔTÉ DROIT
 OFFICIELS : BOULEVARD DE VERDUN CÔTÉ DROIT
 MOTOS : TOUTES DEVANT LE PELOTON OBLIGATOIREMENT

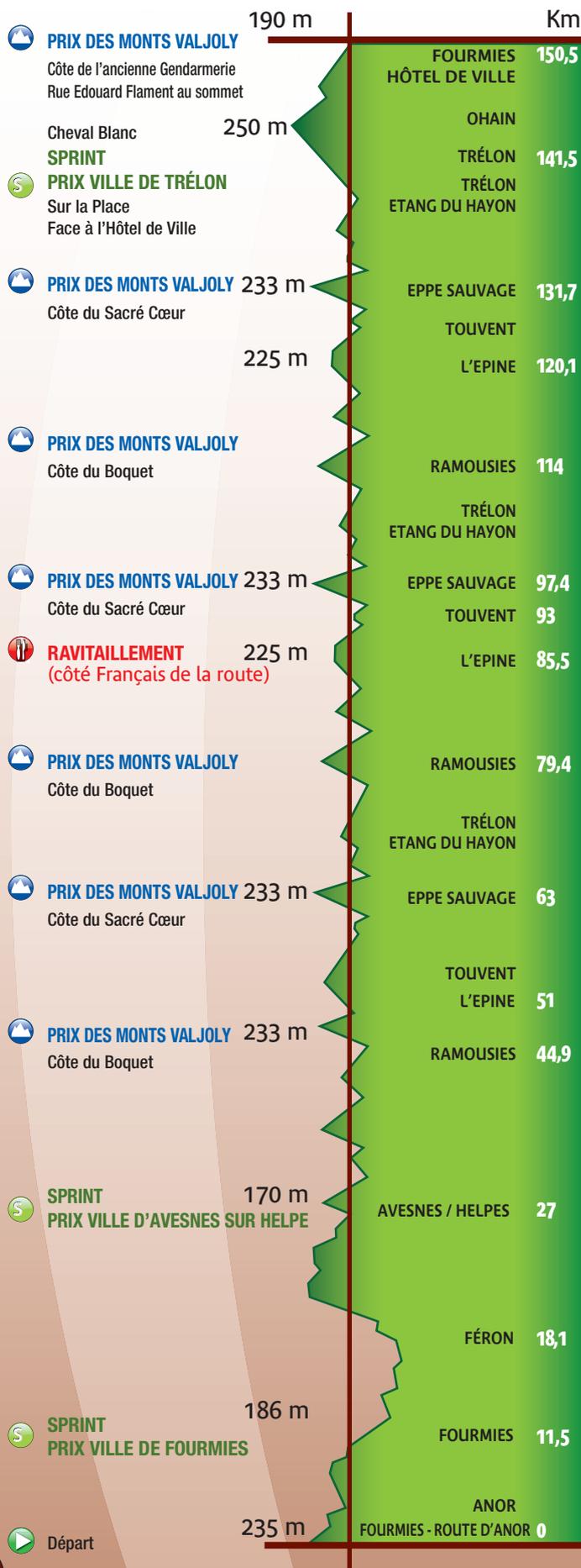




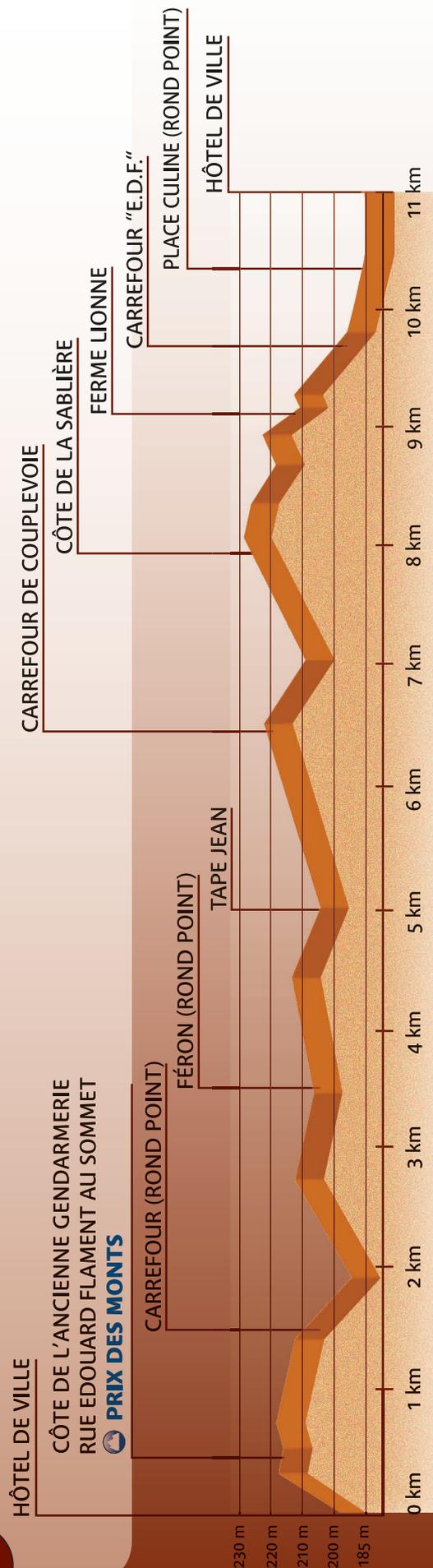
DÉTAIL DES 3 DERNIERS KILOMÈTRES



PROFIL DES PREMIERS 160 KM.



PROFIL DES CIRCUITS TERMINAUX





LES DISPOSITIONS POUR LA COURSE

DISPOSITION POUR LES VOITURES

| DÉPART |

Voitures "OFFICIEL" (Fond Jaune):

Côté droit du Boulevard de Verdun (Voir plan de départ. Sauf véhicule Commissaire 1 devant les coureurs.)

Voitures "PRESSE" (Fond Vert):

Rue Jean-Pierre Dupont (obligatoirement devant les coureurs).

Voitures "ASSISTANCE COURSE" (Fond Jaune):

2 dans la rue Jean-Pierre DUPONT (devant le peloton) et 1 derrière le peloton.

| ARRIVÉE |

Voitures "OFFICIEL" - "PRESSE"

"SERVICE COURSE":

DERIVATION OBLIGATOIRE dans le dernier tour par l'avenue Charles de Gaulle. (Voir plan d'arrivée, parking réservé sur la Place Verte).

Voitures "SERVICE COURSE"

(Directeurs Sportifs - Fond Bleu):

Côté droit du Boulevard de Verdun (Voir plan), en fonction du tirage au sort.

Caravane Publicitaire (Fond Rouge):

Au niveau du magasin "CROC'AFFAIRES" (Permanence à la maison de la Croix Rouge).

MOTOS (Presse et Officiel):

Rue Jean-Pierre DUPONT (devant le peloton obligatoirement).

HOTEL DE VILLE:

Contrôle médical - Rez-de-chaussée à droite Salle de Presse (1^{er} étage).

GYMNASE Gilbert PIETTE

Douches et vestiaires coureurs.

PLAQUES DES VOITURES

FOND JAUNE : OFFICIEL

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1 - Président du Jury UCI | 11 - Dépannage neutre |
| 2 - Commissaire 1 | 12 - Dépannage neutre |
| 3 - Commissaire 2 | 13 - Assistance radio |
| 4 - Juge à l'arrivée | 14 - Balai (coureurs) |
| 5 - Agent du contrôle antidopage | 15 - Balai (matériel) |
| 6 - Médecin (2) | 16 - Balai (fermeture course) |
| 7 - Ouverture course | 17 - Invités |
| 8 - Ambulances (2) | 18 - Invités |
| 9 - Chef caravane | 19 - Invités |
| 10 - Dépannage neutre | 20 - Signaleurs (3) |
| | 21 - Télévision |

FOND JAUNE : ÉQUIPES

- numéros 1 à 25

FOND VERT : PRESSE

- numéros 65 à 80

FOND ROUGE : CARAVANE

- numéros 195 à 250

FOND GRIS : TECHNIQUE

- sans numéros

PLAQUES DES MOTOS

FOND JAUNE : OFFICIEL

- 51 - Moto information
- 52 - Moto information
- 53 - Moto "régulation course"
- 54 à 60 - Moto "sécurité course"
- 61 - Ardoisier
- 62 - Commissaire moto
- 63 - Commissaire moto
- 64 - Moto dépannage neutre
- 65 à 80 - Gendarmerie Nationale
- 81 - Presse/GPF

FOND VERT :

PRESSE
- numéros
60 à 75

BADGES - ACCRÉDITATIONS

- **BLANC**: Comité d'Organisation

- **JAUNE**: Officiels U.C.I. et Équipes

- **VERT**: Presse

- **GRIS**: Technique

- **ROUGE**: Caravane

- **MARRON**: Invités

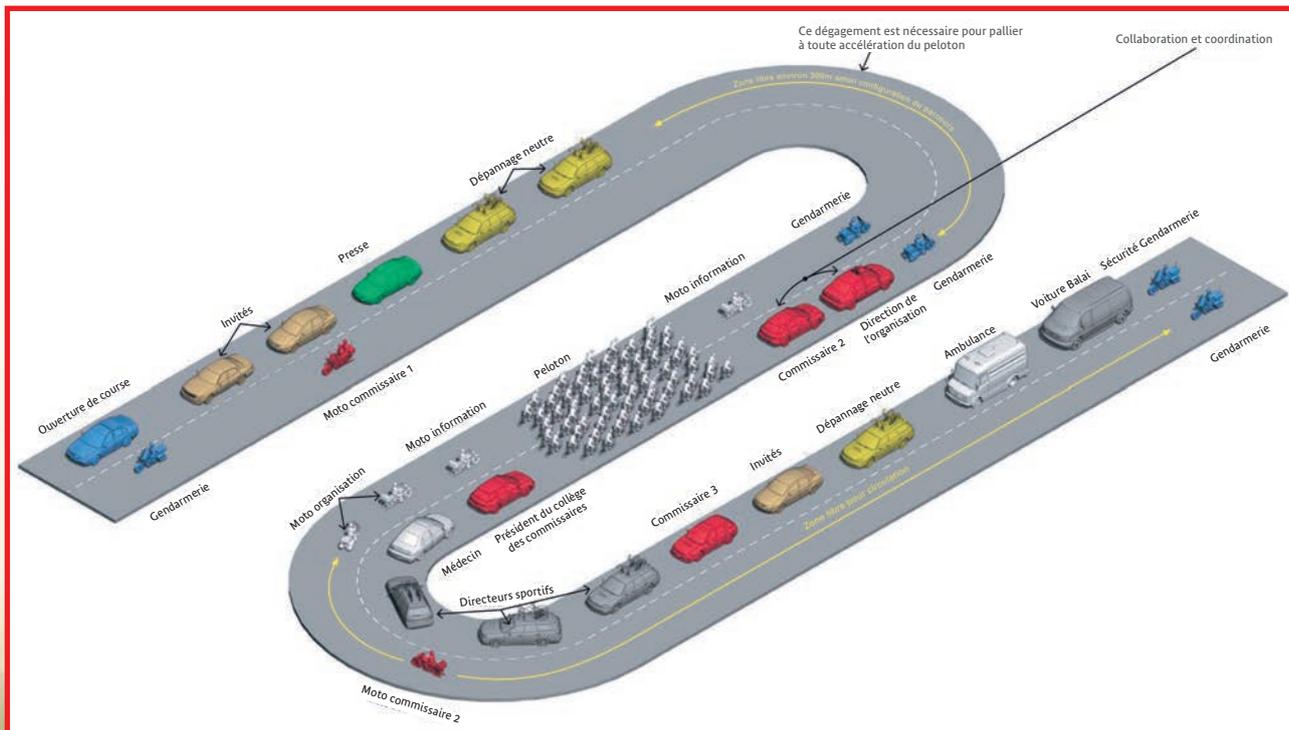
- **VIOLET**: Accès Podium

- **BLEU**: Chauffeurs Officiels voitures et motos



LES DISPOSITIONS POUR LA COURSE

DISPOSITION POUR LES VOITURES (SUITE)



LISTE DES HÔPITAUX

+ **FOURMIES** Centre Hospitalier
Rue de l'Hôpital
59610 FOURMIES
Standard : 03 27 56 47 47
Urgences : 03 27 56 47 24

+ **HIRSON** Hôpital BRISSET
40, rue Loups
02500 HIRSON
Standard : 03 23 58 82 82

+ **FELLERIES
LIESSIES** Hôpital Départemental
de Felleries Liessies
Route de Solre-Le-Château
59740 FELLERIES
Standard : 03 27 56 72 00

+ **AVESNES-
SUR-HELPE** Centre Hospitalier
Route de Haut-Lieu
59440 AVESNES-SUR-HELPE
Standard : 03 27 56 55 55

+ **MAUBEUGE** Centre Hospitalier
13, boulevard Louis Pasteur
59607 MAUBEUGE CEDEX
Standard : 03 27 69 43 43

Polyclinique
du Val de Sambre
162, route de Mons
59600 MAUBEUGE
Standard : 03 27 69 80 00
Urgences : 03 27 65 33 33

Clinique du Parc
Route d'Assevent
Standard : 03 27 53 88 88

+ **WIGNEHIES** Polyclinique
de la Thiérache
22, rue du Dr Edmond Koral
59212 WIGNEHIES
Standard : 03 27 56 66 33



LES PRIMES

Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. Les prix de chaque challenge seront versés par la F.F.C.

SPRINTS

PLASTISO

- 1 - km 11,5 FOURMIES - ligne d'arrivée
- 2 - km 27 AVESNES SUR HELPE
La Rotonde
- 3 - km 134,1 TRÉLON - sur la place,
face à l'Hôtel de Ville
- 4 - km 153,6 FOURMIES - ligne d'arrivée

Points attribués : 5 et 2 aux deux premiers de chaque sprint.

Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve.

Au classement général :

→ **1000 €** au premier

Les coureurs sont avertis des sprints par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

COMBATIVITÉ

→ **1000 €**



Sur décision du Jury des Commissaires sur l'ensemble de la course.

PRIX DE LA MEILLEURE ÉQUIPE

→ **500 €**



Le lauréat de chaque challenge doit obligatoirement se présenter au podium protocolaire après l'arrivée pour y recevoir la coupe remise par le sponsor.

PRIX DES MONTS CHALLENGE VALJOLY



- 1 - km 37,5 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 2 - km 55,6 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 3 - km 72 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 4 - km 90 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 5 - km 106,6 RAMOUSIES - sortie au sommet côte du Boquet
- 6 - km 124,3 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du Sacré Cœur
- 7 - km 143,1 FOURMIES - rue Edouard Flament au sommet - 1^{er} passage des circuits terminaux

Points attribués : 5 et 2 aux deux premiers de chaque mont.

Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

Au classement général :

→ **1000 €** au premier

Les coureurs sont avertis des monts par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

PRIX DES VILLES

Au premier sur la ligne :

→ **300 €** AVESNES / HELPE
km 27 - entrée de la ville

→ **300 €** TRÉLON
km 186 - sur la place, face à l'Hotel de Ville

Les coureurs sont avertis des villes par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la banderole.



ITINÉRAIRE

PASSAGES RETRECIS

RONDS POINTS

ILOTS DIRECTIONNELS

SPRINTS

PRIX DES MONTS

ZONE RAVITAILLEMENT

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE	HORAIRES	
À parcourir	Parcours		Caravane	Heures de passage Coureurs - 43 km/h
- 2,3		Fourmies – Hôtel de Ville – Départ en groupe : Place de Verdun, rues J.P. Dupont, St Louis, E. Verpraët, des Rouets, Kennedy, d'Anor	11:15	12:15
197,6	0	Départ réel : Route d'Anor D 156	11:20	12:20
194,2	3,4	ANOR – Rue Gabriel Péri - Rue de Trélon - D 963	11:24	12:24
190,2	7,4	FOURMIES–lieu-dit La Carnaille - à gauche - D83	11:30	12:30
		FOURMIES rues communes de Paris, Maire Coppeaux, Av Charles De Gaulle		
186,07	11,53	SPRINT 1 - FOURMIES Passage sur la Ligne (PLASTISO)	11:36	12:36
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 42		
179,5	18,1	D. 42 @ FERON Temple de l'Amour D 951	11:45	12:45
		SAINS-DU-NORD – rues Haie Corbeau, Sadi Carnot, D'Avesnes		
175,74	21,86	Rue d'Avesnes (sortie de Sains du Nord) Rte de Sains	11:50	12:50
170,6	27	SPRINT 2 - AVESNES SUR HELPE (AVESNELLES) (PLASTISO)	11:52	12:52
		Avenue Mal Foch, Rues Loucheur, Léo Lagrange, taille pied, Flaumont		
169	28,6	FLAUMONT WAUDRECHIES D133 - D 104	11:54	12:54
		Route d'Avesnes, rues de la place, de l'église, route de Sémeries - D 133		
166,6	31	Panneau Sortie Flaumont Waudrechies	11:58	12:58
165,6	32	SEMERIES - Rue de Flaumont à droite	11:59	12:59
165,1	32,5	Rues de Felleries, rue de Ramousies D133	12:00	13:00
161,8	35,8	RAMOUSIES -D133, Route de Sémeries, ,	12:04	13:04
161,16	36,44	à gauche Rue de Felleries (entrée circuit)	12:05	13:05
160,1	37,5	PRIX DES MONTS 1 - Côte Bocquet	12:07	13:07
158,1	39,5	FELLERIES rue du Grand Mont, D 104	12:10	13:10
154	43,6	L'EPINE	12:15	13:15
151,6	46	D 104 – CLAIRFAYTS – D 83	12:19	13:19
151	46,6	CLAIRFAYTS Centre	12:20	13:20
147	50,6	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPETE	12:25	13:25
143,7	53,9	D 83 - EPPE SAUVAGE – D 83, D 119	12:30	13:30
142	55,6	PRIX DES MONTS 2 - Sacré Cœur	12:32	13:32
139,5	58,1	SAINT HERMAN – D 119	12:36	13:36
135,6	62	Etang du HAYON - au stop à droite vers Liessies-D963	12:41	13:41
131	66,6	LIESSIES – à gauche vers RAMOUSIES - D 133	12:47	13:47
127,6	70	RAMOUSIES - D 80 - à droite vers FELLERIES	12:52	13:52
125,6	72	PRIX DES MONTS 3 - Côte Bocquet	12:55	13:55
125	72,6	FELLERIES (2 ^{ème} passage) rue Grand Mont, D 104	12:56	13:56
119,5	78,1	L'EPINE	13:03	14:03
117,2	80,4	D 104 – CLAIRFAYTS – D 83	13:07	14:07
112,3	85,3	ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPETE	13:14	14:14
112,2	85,4	TOUVENT	13:14	14:14
109,2	88,4	D 83 - EPPE SAUVAGE – D 83, D 119	13:18	14:18
107,6	90	PRIX DES MONTS 4 - Sacré Cœur	13:20	14:20



ITINÉRAIRE

PASSAGES RETRECIS

RONDS POINTS

ILOTS DIRECTIONNELS

CHICANE

SPRINTS

PRIX DES MONTS

ZONE RAVITAILLEMENT

KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE	HORAIRES	
À parcourir	Parcours		Caravane	Heures de passage Coureurs - 43 km/h
103,7	93,9	SAINT HERMAN – D 119	13:26	14:26
101	96,6	TRELON - Etang du HAYON – vers Liessies D 963	13:29	14:29
96,4	101,2	LIESSIES – à gauche vers RAMOUSIES	13:36	14:36
93	104,6	RAMOUSIES - D 80 – à droite vers FELLERIES	13:40	14:40
91	106,6	PRIX DES MONTS 5 - Côte Bocquet	13:43	14:43
90,4	107,2	FELLERIES (3 ^{ème} passage) rue Grand Mont, D104	13:44	14:44
84,9	112,7	L'EPINE - D 104	13:52	14:52
82,9	114,7	D 104 – CLAIRFAYTS – D 83	13:55	14:55
77,6	120	TOUVENT - ZONE DE RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPLETE	14:02	15:02
74,9	122,7	D 83 - EPPE SAUVAGE – D 83, D 119	14:06	15:06
73,3	124,3	PRIX DES MONTS 6 - Sacré Cœur	14:08	15:08
69,4	128,2	SAINT HERMAN – D 119	14:13	15:13
66,4	131,2	Etang du HAYON – à gauche vers TRELON	14:18	15:18
65,2	132,4	TRELON-rues du Fourneau, Ansiau, Verdun, D 963	14:19	15:19
63,5	134,1	SPRINT 3 TRELON Place PLASTISO	14:22	15:22
62,4	135,2	OHAIN – D 83	14:23	15:23
58,5	139,1	Lieudit « La Carnaille »	14:29	15:29
57,9	139,7	FOURMIES – rues de la Commune de Paris, du Maire	14:29	15:29
		Coppeaux , Avenue de Gaulle, Place de Verdun		
55	142,6	Ligne d'arrivée : FIN DE LA GRANDE BOUCLE	14:33	15:33
54,5	143,1	PRIX DES MONTS 7 - Fourmies	14:34	15:34
		rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D 4		
51	146,6	FERON - D 20, la Tape Jean, Couplevoie - D 20	14:39	15:39
		FOURMIES – rues A. Renaud, du Maire		
		Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun		
44	153,6	SPRINT 4 Ligne d'arrivée - FIN DU 1^{er} CIRCUIT PLASTISO	14:49	15:49
40	157,6	FERON idem	Arrêt	15:54
33	164,6	FOURMIES – idem FIN DU 2 ^{ème} CIRCUIT		16:04
29	168,6	FERON idem		16:09
22	175,6	FOURMIES – idem FIN DU 3 ^{ème} CIRCUIT		16:19
18	179,6	FERON idem		16:24
11	186,6	FOURMIES – idem FIN DU 4 ^{ème} CIRCUIT		16:29
7	190,6	FERON idem		16:39
0	197,6	FOURMIES – idem FIN DU 5 ^{ème} CIRCUIT		16:49
		ARRIVEE (directe) au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun		





RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COURSE

88^{ème} Grand Prix Cycliste de la ville de Fourmies / La Voix du Nord, **Dimanche 12 Septembre 2021**

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve **Grand Prix de Fourmies / La Voix du Nord** est organisée par l'association du Grand Prix de Fourmies sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le **12 Septembre 2021**. L'épreuve compte pour la Coupe de France FDJ de la ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories **Hommes Élites et moins de 23**. Elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en catégorie **1. HC**. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement de l'UCI Europe Tour et le classement UCI mondial individuel :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1 ^{er}	200	21 ^{ème}	5
2 ^{ème}	150	22 ^{ème}	5
3 ^{ème}	125	23 ^{ème}	5
4 ^{ème}	100	24 ^{ème}	5
5 ^{ème}	85	25 ^{ème}	5
6 ^{ème}	70	26 ^{ème}	5
7 ^{ème}	60	27 ^{ème}	5
8 ^{ème}	50	28 ^{ème}	5
9 ^{ème}	40	29 ^{ème}	5
10 ^{ème}	35	30 ^{ème}	5
11 ^{ème}	30	31 ^{ème}	3
12 ^{ème}	25	32 ^{ème}	3
13 ^{ème}	20	33 ^{ème}	3
14 ^{ème}	15	34 ^{ème}	3
15 ^{ème}	10	35 ^{ème}	3
16 ^{ème}	5	36 ^{ème}	3
17 ^{ème}	5	37 ^{ème}	3
18 ^{ème}	5	38 ^{ème}	3
19 ^{ème}	5	39 ^{ème}	3
20 ^{ème}	5	40 ^{ème}	3

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: **UCI World Teams, Équipes Continentales Professionnelles UCI et Équipes Continentales UCI françaises et deux Équipes Continentales UCI non françaises, au maximum**. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5** et maximum **7** coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le **Samedi 11 Septembre de 14h 30 à 18h00** et le **Dimanche 12 Septembre de 8h15 à 11h** à la permanence de l'Hôtel de Ville de Fourmies. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **14 h 30 à 18 h le Samedi 11 Septembre**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **17h30 le samedi 11 Septembre** et aura lieu salle des mariages de l'Hôtel de Ville (près de la permanence).

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.487 5 Mhz**.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **"Assistance Sports Médias"**. Le service est assuré au moyen de **3 voitures et une moto**.

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant **8%** du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8. PRIX

Les prix attribués sont les suivants :

1 ^{er}	7515 €	11 ^{ème}	190 €
2 ^{ème}	3760 €	12 ^{ème}	190 €
3 ^{ème}	1875 €	13 ^{ème}	190 €
4 ^{ème}	935 €	14 ^{ème}	190 €
5 ^{ème}	745 €	15 ^{ème}	190 €
6 ^{ème}	565 €	16 ^{ème}	190 €
7 ^{ème}	565 €	17 ^{ème}	190 €
8 ^{ème}	375 €	18 ^{ème}	190 €
9 ^{ème}	375 €	19 ^{ème}	190 €
10 ^{ème}	190 €	20 ^{ème}	190 €

soit un total de 18 800 euros

Certains prix annexes viennent s'y ajouter :

- ➔ 1000 euros pour le prix des monts
- ➔ 1000 euros pour le prix de la combativité
- ➔ 1000 euros pour les sprints
- ➔ 600 euros pour le prix des villes
- ➔ 500 euros pour le prix de la meilleure équipe

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de :

➔ **22 900 €**



RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COURSE

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS

Les classements suivants seront établis :

Le classement individuel au temps, le classement des monts, le classement de la combativité, les sprints et de la meilleure équipe. Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée. En ce qui concerne le classement des monts, **5 et 2 points** seront attribués aux **deux premiers de chaque mont**. Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général **1000 euros** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

Au niveau des sprints, **5 et 2 points** seront attribués aux **deux premiers de chaque sprint**. Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général, **1000 euros** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve. **Le prix de la combativité** sur décision du Comité d'organisation **1000 euros**. **Le prix de la meilleure équipe**, classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, c'est le coureur le mieux placé qui détermine l'équipe vainqueur.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage a lieu **à la permanence de l'Hôtel de Ville - 59 610 FOURMIES**.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les **3 premiers** de l'épreuve
- le vainqueur de la Coupe de France FDJ
- les vainqueurs des classements annexes suivants : **les sprints, les prix des monts, le prix de la combativité, le prix des villes et un représentant de la meilleure équipe**.

Ils se présenteront dans un délai maximum de **10 minutes** après leur arrivée.

ARTICLE 12. PÉNALITÉ

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :
1 - Se conformer au code de la route.

2 - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.

3 - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai.

Il ne peut être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).

4 - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motards de la police routière.

5 - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.

6 - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.

Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.

Chaque véhicule suiveurs devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, **contre décharge**, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :

DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.

VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).

Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.

MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)

Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs... Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et

Bonne route à tous.

RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE 2021

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;
- Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ ;
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2^e année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :

- Classement individuel : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
- Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés après le 31 décembre 1995.

ARTICLE 4

4.1 Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 Sauf circonstance exceptionnelle de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. L'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel

Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^e division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^e division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 7

7.1 Pour le classement individuel, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse.

Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^e, de 3^e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

a) Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement est établi en fonction des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse, place réelle à l'arrivée.

Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

• le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

• le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

• le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve

• les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

En cas d'absence du coureur leader et à condition que son équipe participe à l'épreuve, il devra être représenté par un directeur sportif de sa formation.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

ARTICLE 10

10.1 A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

10.2 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la Coupe de France FDJ

10.3 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la Coupe de France FDJ

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 €
- Au deuxième coureur : 4 600 €
- Au troisième coureur : 3 100 €
- Au premier du classement des Jeunes : 3 100 €
- A la première équipe : 7 500 €

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ 2021 se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir.

Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise des trophées. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.





PICTURE STUDIO

PRODUCTION AUDIOVISUELLE
EVENT

www.picturestudio.fr

- Captation vidéo
- Projection
- Sonorisation & éclairage
- Ecrans géants



71, rue du Général de Gaulle
59216 SARS POTERIES
+33 (0)3.27.60.89.89
picture.studio@wanadoo.fr



Prestataire de
tournages télévisés



www.ampvisualtv.tv



Des experts-comptables à votre
ECOUTE, proches de VOUS

FCN HIRSON
3 place Victor Hugo
Tél: 03 23 99 33 80
hirson@fcn.fr



www.fcn.fr

TRAITEURS OFFICIELS



*Boucher - Charcutier
Traiteur*

03 27 60 02 45
6, rue Marcel Ulrici
Fourmies



Experts dans la restauration collective

(crèche, scolaire, santé, entreprise, personne âgées)



Nos points forts :

Des recettes élaborées chaque jour sur place
par une équipe passionnée

Une cuisine favorisant les circuits courts
et les produits locaux

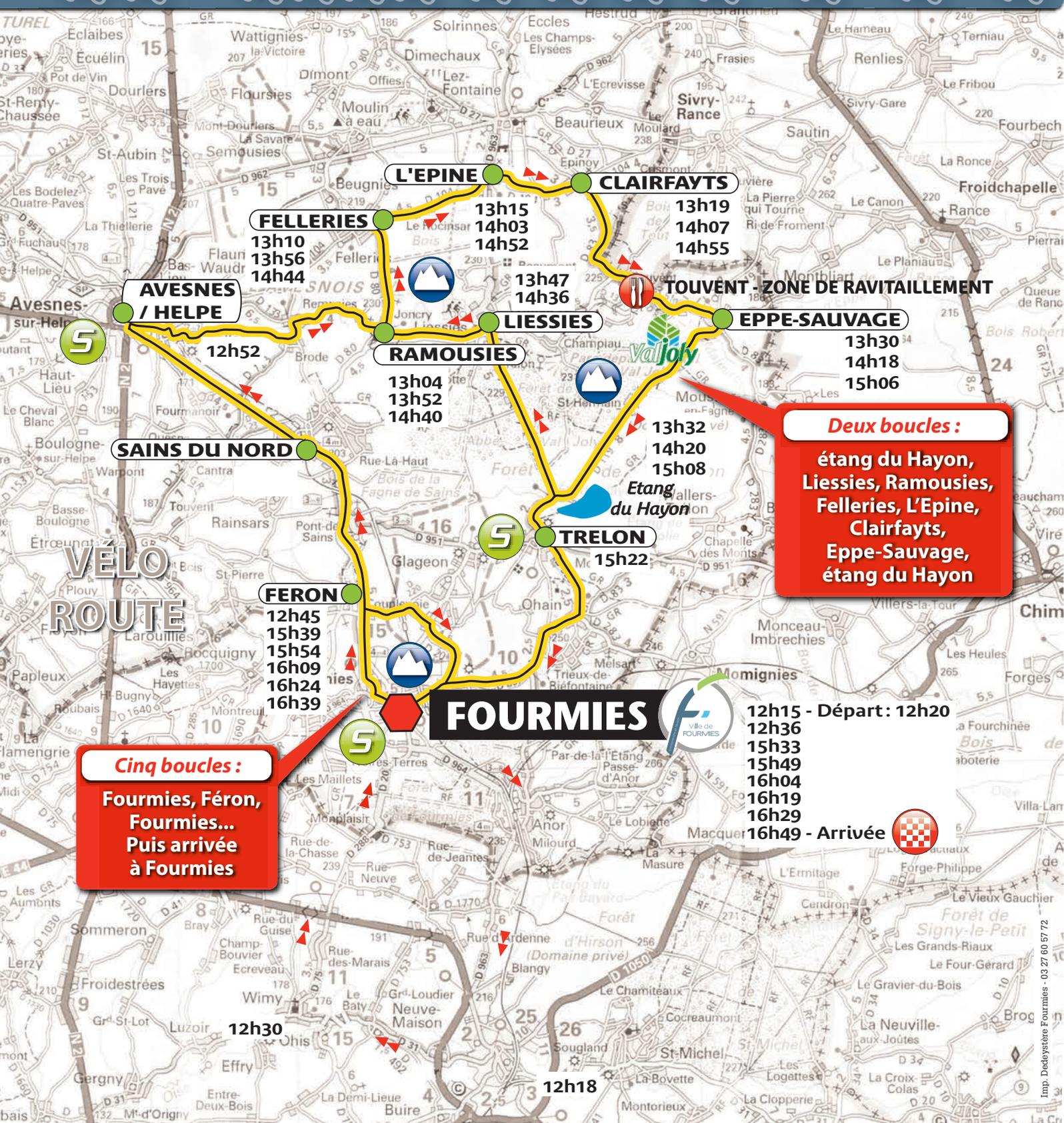
Api Restauration Cuisiniers du Hainaut
Parc d'Activités de la Vallée de l'Ecaillon - 59224 THIAIT

Tél : 03 27 32 12 50 - Fax : 03 27 27 42 30

secretariat.hainaut@api-restauration.com

Grand Prix de Fourmies : Un parcours de 198 kilomètres

88^{ème} édition



FOURMIES MAUBEUGE



Nord
le Département

Région Hauts-de-France



Carrefour

